

## ”Positive Action Community Grants - ViiV France”

Appel à Projets 2024 destiné aux Associations de lutte contre le VIH/SIDA en France métropolitaine & Départements et Collectivités d’Outre-mer

**Date de clôture : 12/07/2024**

ViiV Healthcare S.A.S. (ci-après ViiV Healthcare) lance son **Appel à Projets 2024 ”Positive Action Community Grants - ViiV France”** portant sur le **dépistage et l’auto-stigmatisation/stigmatisation liées au VIH** pour renouveler son soutien aux **associations françaises de lutte contre le VIH/SIDA** et apporter une réponse concrète à l’épidémie d’infection à VIH en France.

### Quelques chiffres clés sur le dépistage :

Dans un contexte d’augmentation régulière depuis plusieurs années de l’activité de dépistage du VIH, **la diminution observée entre 2019 et 2020 a désormais été totalement rattrapée en 2022 avec 6,5 millions de sérologies réalisées**, ce qui permet de retrouver une évolution globalement à la hausse. **Le dépistage représente vraiment l’un des enjeux majeurs de la lutte contre l’épidémie, afin d’atteindre les objectifs de cascade de prise en charge définis par l’ONUSIDA.**

L’expérience de villes dans lesquelles une baisse des contaminations par le VIH a été observée ces dernières années (Sydney, Londres ou Amsterdam), montre que cet objectif y a été atteint, voire dépassé. **Les régions françaises dans lesquelles l’activité de dépistage du VIH est la plus importante sont souvent celles qui présentent une part plus importante de diagnostic précoces, d’où l’importance d’un dépistage proposé en soins primaires et répété si besoin\*.**

\*Bulletin de santé publique VIH-IST. Novembre 2023

### L’Appel à Projets est exclusivement orienté sur deux axes :

- 1) L’amélioration du dépistage du VIH en France
- 2) La lutte contre l’auto-stigmatisation/stigmatisation des personnes vivant avec le VIH en France

En France, où 173 000 personnes vivent avec le VIH, l’infection à VIH est caractérisée par le maintien d’une « **épidémie cachée** », c’est-à-dire d’un nombre de personnes qui ignorent leur séropositivité. Ces infections à VIH non diagnostiquées concernent principalement les populations clés au sein de la population générale et **contribuent de manière significative à la transmission du VIH.**

Par ailleurs, l’élimination du VIH/sida en tant que menace pour la santé publique implique une prise en charge globale des personnes dépistées tant pour leurs problèmes de santé liés au VIH que pour tout autre problème de santé n’ayant pas un lien direct avec leur séropositivité. **Cette prise en charge doit se faire dans toutes les structures sanitaires et en dehors de toute discrimination/stigmatisation.** La stigmatisation est un processus d’étiquetage, de stéréotypage, de séparation, de perte de statut et de discrimination d’individus ou de groupes

Deux formes de stigmatisation sont souvent décrites : **la stigmatisation par une tierce personne et l'auto-stigmatisation**. La stigmatisation par une tierce personne peut survenir tant dans l'environnement socio-professionnel que familial, mais aussi sanitaire où elle est exercée par un prestataire de soins. Plusieurs études ont rapporté que la stigmatisation et la discrimination liées au VIH envers les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) se produisent au sein des familles, des communautés et des établissements de santé.\*\*

### **1. Objectifs des activités soutenues dans le cadre de cet appel à projets :**

Les projets soumis doivent s'inscrire dans ces éléments de contexte et apporter une réponse pertinente, fondée sur des données factuelles et permettant de mesurer l'impact de l'intervention.

Le soutien demandé devra porter sur un ou plusieurs des objectifs suivants :

- **Améliorer le dépistage précoce de l'infection au VIH en réduisant le délai entre contamination et diagnostic.**
- **Faciliter l'articulation entre diagnostic et prise en charge pour diminuer le nombre de personnes diagnostiquées et non prises en charge**
- **Proposer des stratégies pour améliorer le dépistage de l'infection au VIH auprès de certaines populations et inclure les populations à risque.**
- **Réduire les inégalités de dépistage entre les différents groupes et les différentes régions afin de permettre la mise sous traitement de toutes les personnes vivant avec le VIH (PVVIH).**
- **Lutter contre l'auto-stigmatisation & stigmatisation dans l'accès aux soins, le parcours de soins et dans la vie affective des personnes vivant avec le VIH.**

### **2. Orientations générales :**

#### **Zone géographique/population**

Tous les projets soumis, quelle que soit leur situation géographique sur le territoire français seront revus. **Toutefois, la priorité sera donnée à des projets se déroulant auprès de populations vulnérabilisées et dans des régions françaises plus impactées par l'épidémie.**

Tous les projets seront examinés mais ils devront clairement démontrer qu'ils répondent à un besoin identifié et non couvert par d'autres dispositifs existants.

#### **Montant et durée du soutien**

Le soutien maximal par projet est compris entre **4 000 et 40 000 euros** sur une durée de 2 ans maximum. **Ce montant ne peut représenter plus de 25 % des revenus de l'Association.**

Les demandes de subvention supérieures à ce montant ne seront pas prises en compte.

\*\*<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC10387313/>

**Budget :**

Lors du dépôt de votre candidature, un budget détaillé vous sera demandé. Celui-ci doit mentionner les activités ainsi que les lignes budgétaires afférentes. Les frais de structure sont acceptés à hauteur de 10 %.

**Coordinateur des projets**

**Cet appel à projet est exclusivement réservé aux associations communautaires de lutte contre le VIH/Sida.**

En conséquence, ne seront pas retenus par exemple :

- Les projets mis en œuvre à l'initiative d'un établissement ou service de santé, de centres gratuits d'information, de dépistage ou de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD).
- Les réseaux spécifiques ville – hôpital pour le VIH ayant dans leur mission l'intervention, la formation, la coordination de professionnels de santé.
- Les projets coordonnés par des professionnels de santé en activité dans le domaine du VIH.
- Les projets dont les membres du Bureau de l'association sont des professionnels de santé en activité.
- Les projets émanant d'Organismes publics, associations politiques ou confessionnelles.
- Et plus généralement, les projets présentés par toutes structures associatives dont les statuts ne permettraient pas un soutien de l'industrie pharmaceutique pour des raisons de conflit d'intérêt.

**Modalités de soumission et critères d'instruction**

Merci de lire attentivement le document d'appel à projets et de vérifier que votre candidature reflète clairement les orientations générales.

Le formulaire à compléter vous permettra de décrire dans ses grandes lignes une problématique à laquelle votre association veut répondre, et vos capacités à y répondre. Ce document devra être complété en détail pour chaque partie énumérée dans le formulaire.

Les projets doivent pouvoir démontrer leur impact sur la période de soutien. Ils doivent comprendre des indicateurs à la mise en place du projet et les indicateurs de mesure d'impacts attendus à la fin du projet. Vous devrez décrire les moyens mis en œuvre pour les mesurer (ressources humaines et moyens matériels)

Les dossiers seront évalués par un Conseil Scientifique indépendant de ViiV Healthcare qui prendra en compte l'adhésion et la pertinence des thèmes sélectionnées dans cet appel à projet.

**Les lauréats de l'appel à projets seront annoncés en Septembre 2024.**

Les candidats dont les projets n'ont pas été retenus seront informés par mail avant l'annonce des résultats.

Chaque projet que nous soutiendrons est un partenariat et nous espérons si vous êtes retenus, vous apporter un soutien pour la réussite de votre projet.

**Calendrier de l'appel à projets :**

<b>Date limite de réception des dossiers</b>	<b>12 juillet 2024</b>
<b>Revue des dossiers en interne et par le comité scientifique</b>	<b>Juillet/Août 2024</b>
<b>Comité d'Evaluation Réponse de ViiV Healthcare</b>	<b>Septembre 2024</b>

**Constitution du dossier de soumission :**
**Les dossiers comprendront :**

- 1- La lettre de déclaration sur du papier entête de l'association signée par le responsable de l'organisation et mentionnant le montant demandé
- 2- Le formulaire de réponse à l'appel à projets incluant le projet bien détaillé
- 3- Le budget prévisionnel du projet (fichier Excel en annexe)

**Plus les Pièces jointes :**

- une liste des membres du bureau de l'Association et leurs coordonnées
- les statuts de l'association datés et signés et un extrait de la publication au Journal Officiel
- un exemplaire des deux derniers rapports d'activités et financiers validés.

**Déclarations, Références et Validation :**

Merci de compléter le modèle de lettre de déclaration en donnant des informations détaillées sur votre association. Celle-ci devra être jointe à votre candidature comme indiqué ci-dessus.

Il devra être imprimé sur un papier à en-tête officiel et signé par un représentant légal de votre association. Si votre projet est un partenariat, nous demandons une lettre de déclaration de chacune des organisations partenaires.

**Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré et soumis à notre Comité scientifique.**

Tous les dossiers réceptionnés recevront un accusé de réception par mail. Si vous ne recevez pas ce courrier 2 semaines après envoi de votre dossier, merci de nous prévenir aux coordonnées ci-dessous.

**Envoi des dossiers :**

Les dossiers (comprenant les pièces jointes mentionnées ci-dessus) sont à envoyer à l'adresse e-mail suivante : [sophie.x.boutin@viivhealthcare.com](mailto:sophie.x.boutin@viivhealthcare.com)

**Objet du mail** : Appel à projets « *Positive Action Community Grants de ViiV France 2024* » & « Nom de votre Association ».

Pour toute information complémentaire concernant l'Appel à projets, vous pouvez contacter **Sophie BOUTIN, Responsable Partenariats & Relations Associations de Patients chez ViiV Healthcare France**, par mail à l'adresse ci-dessus.

**Lettre de déclaration**

Appel à projets 2024 – ViiV Healthcare France

Merci d'imprimer ce texte sur le papier à en-tête officiel de votre organisation et le soumettre signé et daté avec le formulaire de candidature et votre projet.

<Date>

**VIIV HEALTHCARE**  
**Sophie BOUTIN**  
**23, rue François Jacob**  
**92500 RUEIL MALMAISON**  
**France**

Madame, Monsieur,

**Déclaration officielle par les candidats à l'Appel à projets ViiV Healthcare 2024**

Je déclare par la présente au nom de <nom de l'organisation> que :

- <nom de l'organisation> est enregistrée comme personne morale en France

Nous sollicitons dans le cadre de cet appel à projet, un montant de <xx xxx> euros pour la réalisation de ces activités.

- <nom de l'organisation> n'est pas en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, n'a pas conclu d'arrangement avec ses créanciers, n'a pas suspendu ses activités professionnelles, n'a pas fait l'objet de poursuites dans ce domaine et n'est pas dans une situation difficile similaire en raison d'une législation ou d'une réglementation nationale ou internationale.

- <nom de l'organisation> et ses cadres n'ont pas fait l'objet d'un quelconque jugement ayant force de loi pour fraude, corruption ou autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers et à la réputation de ViiV Healthcare

- nous n'avons pas été déclarés comme en défaut grave d'exécution de nos obligations contractuelles

Salutations distinguées

<Signature du représentant légal>

<Nom>

<Poste>